

Compte-rendu CAPN du 21 mars 2013

MOUVEMENT SPÉCIFIQUE SUR POSTES

Cette CAPN avait 1 seul point à l'ordre du jour : l'affectation de contrôleurs lors du mouvement spécifique sur postes du 1^{er} juillet 2013.

1 - Déclarations liminaires

A la suite des déclarations liminaires (dont celle de la CGT figure en annexe de ce compte-rendu), **l'administration a répondu sur plusieurs points.**

► **Sur les moyens, les conditions de travail :** nous sommes dans un contexte difficile, avec un budget en baisse. Chacun doit donc faire des économies dans le cadre de son travail et notamment sur les dépenses n'affectant pas les conditions de travail, afin de ne pas rogner sur des enveloppes plus stratégiques (frais de déplacement notamment). De plus les simplifications, même si elles sont parfois mal perçues, voient aussi des agents y participer. Nous devons d'ailleurs en mettre d'autres en place afin d'alléger la pression sur les agents.

Pour la CGT, les simplifications ne sont en aucun cas une solution : c'est bien en comblant les postes vacants, et en embauchant des personnels, que les missions de la DGFIP pourront être exercées dans des conditions décentes.

► **Sur le PQM :** la situation est effectivement alarmante, et certains actes de gestion sont d'ores et déjà compromis (mutation FF des agents C notamment). Les services RH de la DG s'enquêtent régulièrement de la situation et le sous-directeur est lui-même quasi quotidiennement en contact avec le cabinet du ministre à ce sujet. Mais en l'état nous n'avons rien. Nous comprenons l'attente des agents, car cela a une incidence sur leur vie quotidienne. Nous faisons le « forcing » qui s'impose compte-tenu du calendrier.

Pour la CGT, si nous avons conscience du fait que les services RH de la Direction Générale font leur possible pour obtenir le PQM, nous ne sommes pas convaincus par contre, que le Directeur Général soit sur cette même ligne. En tout cas, l'attitude du ministre est inadmissible ! Elle pénalise les agents en attente d'une promotion légitime et ne sera pas sans conséquence pour ceux en attente d'une mutation.

Le mouvement des agents C de la Filière Fiscale, pour lequel l'administration elle-même admet qu'il risque d'y avoir des suites supérieures au projet initial, en est le parfait exemple.

Montreuil, le 21 mars 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

► **Sur l'entretien professionnel et le sujet du recours hiérarchique**

✓ Concernant les droits des personnes (autorisation d'absence, prise en charge des frais) amenées à accompagner les agents lors de leur recours hiérarchique, tout est regardé avec attention au vu de ce qu'il est possible de faire.

✓ L'octroi de bonifications au niveau du recours hiérarchique doit être proscrit par les directions locales. La CAP locale doit en effet rester l'espace de dialogue privilégié sur ce sujet.

Par ailleurs, l'administration n'a donné aucune consigne mettant en avant la possibilité de recours hiérarchiques téléphoniques.



► **Sur le problème de mutation des programmeurs FF**

Nous allons vérifier de quoi il retourne et prendre les mesures nécessaires si effectivement il y a eu erreur.

La CGT veillera au respect des règles en vigueur de chaque filière en l'attente des règles unifiées.

Sur le mouvement spécifique : nous n'avons pas voulu aller plus loin dans les critères de sélection des postes. Mais cela n'augure pas du dispositif cible avec notamment l'apparition des RAN.

Cette année encore, sur certains départements où il y a des demandes de mutation y compris prioritaires en attente, les agents concernés n'ont pas pour autant demandé les postes spécifiques.

Cela pose le problème de l'attractivité de certains postes isolés, et de la façon d'y remédier.

2 - Mouvement spécifique 20 postes avaient été retenus lors de la CAPN du 24 janvier 2013

✓ 49 agents (40 FGP et 9 FF) ont exprimés 63 choix (53 FGP et 10 FF) : les demandes de 3 agents (1FGP et 2 FF) portant sur 4 choix étant considérées comme irrecevables, 46 agents ont exprimé 59 choix recevables.

➡ 14 postes pour 14 emplois sont pourvus par 13 agents FGP et un agent FF : ils seront donc mutés au 1^{er} juillet 2013 dans les trésoreries suivantes:

- Larzac (12),
- Calvi (2B),
- Brou (28),
- Saint Beat Cierp (31),
- Castillon la Bataille (33),
- Villard de Lans (38),
- Dormans (51),
- Montmirail (51),
- Chevillon (52),
- Mont Louis (66),
- Carces (83),
- Saint Tropez (83),
- Montmorillon (86),
- Saint Laurent du Maroni (102).

➡ 6 postes n'ont fait l'objet d'aucune demande et restent donc vacants :

- Ferney-Voltaire (01),
- La Tinée (06),
- Anglure (51),
- Bourmont (52),
- Remalard (61),
- Le Biot (74)

VOTE :

- Pour : Administration
- Contre : CGT + Solidaires + CFDT
- Abst : FO

Explications du vote : malgré son attachement à l'existence d'un mouvement spécifique, la CGT vote CONTRE car la situation des effectifs laisse encore plus de postes vacants cette année. De plus, nous considérons que plus de postes auraient du être retenu par l'administration lors de la CAPN du 24 janvier 2013.

DÉCLARATION LIMINAIRE (annexe)

L'Europe est en crise depuis 2007 et cela est loin d'être terminé si l'on écoute la Troïka (Fond Monétaire International, Banque Centrale Européenne et Commission Européenne). Pour rappel cette crise a été engendré par des spéculateurs forcenés que l'on encense depuis 30 ans.

Pour remédier à cette situation, l'ensemble des dirigeants n'ont qu'un mot à la bouche : Austérité !! Elle n'est pas pour les financiers et les hauts revenus, mais est appliquée par contre à 98% de la population, en touchant principalement le service public qui se voit démantelé.

Le Président élu en mai 2012 laissait suggérer un changement, mais c'est bien le contraire qui s'est produit par l'intensification du libéralisme sauvage. Dès septembre le Président de la République appelle à un effort juste, réparti sur tous les Français (injuste en soi par nature) de 30 milliards. En novembre, il lançait le CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi), un cadeau de 20 milliards sans contrepartie aux entreprises.

Dans la même continuation, l'ANI (Accord National Interprofessionnel) signé en janvier et qui devait sécuriser le contrat de travail, a été complètement fourvoyé par les signataires.

En effet comment peut-on admettre une hausse de la durée du travail, une baisse des salaires, et la création des CD2I (CDI Intermittents), sans aucune nouvelle positive pour les salariés ? Quid des droits rechargeables à l'assurance chômage qui s'ils se réalisent à budget constant, signifie une baisse des allocations chômage.

Comme l'a rappelé Thierry LEPAON, la CGT (Confédération Générale du Travail) ne cessera d'agir contre cet accord. La prochaine action est prévue pour la 1ère semaine d'avril.

Au niveau de la Fonction Publique on se félicite du décontingement du 8^e échelon et de la suppression annoncée du jour de carence. A contrario le gel du point d'indice depuis 2010 est inacceptable.

De plus en Janvier, chacun a pu constater une perte supplémentaire de rémunération sur le traitement net liée à l'augmentation des cotisations retraites et mutuelles.

Le point d'indice devrait s'élever à minima à 5,23€ au lieu des 4,6303 actuellement. La CGT et les personnels continueront la lutte sur une revalorisation conséquente.

Pour ce qui concerne notre ministère, nous ferons court sur la démission de notre Ministre et sur la «*qualité du travail*» qu'il a effectué depuis son arrivée avec «*l'aide*» de Monsieur MOSCOVICI : remise en question du PQM (Plan de Qualification Ministériel) 2012 et non signature de celui pour 2013.

En cas de forte diminution de ce plan, l'incidence sur la promotion de milliers de collègues subissant le stress lié aux suppressions d'emplois et les pressions hiérarchiques sera sans contexte très importante.

A cette situation s'ajoute les difficultés à tenir le mouvement de mutation dans les délais et dans un contexte de vacances d'emplois en nette augmentation. Le mouvement définitif arrivant déjà tardivement, il est hors de question que les collègues ne puissent préparer sereinement les changements relatifs à leur mutation (déménagement, recherche d'un appartement, inscription scolaire).

Au sujet de l'EP (Entretien Professionnel), la CGT continue d'exiger qu'aucune réduction d'ancienneté ne soit accordée au stade du recours hiérarchique. Cet acte important relève de la compétence exclusive des CAP dans un souci d'équité et de transparence. Par ailleurs, il est inadmissible que la circulaire ministérielle ne soit pas disponible sur Ulysse, malgré nos demandes.

Dans un autre domaine, nous venons d'être alertés par une de nos sections DISI d'un problème de mutation concernant les programmeurs de la filière fiscale.

En effet, les règles en vigueur dans chaque filière prévoyaient que ceux ci pouvaient postuler sur des emplois de PAU :

- soit « à égalité » avec les agents PAU concernant la filière Gestion Publique,
- soit à défaut de demande d'agents PAU, concernant la filière fiscale.

Or cette année certains programmeurs FF se sont vu opposer une fin de non-recevoir par leur directions locales lorsqu'ils ont voulu déposer une demande de mutation sur emploi de PAU de façon manuscrite (Agora Vœux ne leur permettant pas de le faire).

**CHACUN A PU
CONSTATER UNE PERTE
SUPPLÉMENTAIRE DE
RÉMUNÉRATION SUR LE
TRAITEMENT NET LIÉE À
L'AUGMENTATION DES
COTISATIONS RETRAITES
ET MUTUELLES.**

Sachant qu'en l'attente de règles unifiées (non encore définies à ce jour) les règles existantes s'appliquent, il est anormal que des directions locales reviennent de façon unilatérale sur celles-ci.

C'est pourquoi nous exigeons que la Direction Générale s'adresse immédiatement aux directions des DiSI afin que les agents lésés puissent effectuer leurs demandes, et que celles-ci ne soient pas considérées comme étant « hors délais ».

Pour la CAP d'aujourd'hui à proprement parler, nous constatons donc que ce mouvement concerne 63 demandes (4 irrecevables) pour 49 personnes (40 FGP et 9 FF) permettant de pourvoir 14 postes sur les 20 initialement retenus lors de la CAP du 24 janvier 2013. Nous souhaiterions à l'avenir disposer des dates fixant le début du délai de séjour ou du refus de mutation justifiant l'irrecevabilité de certaines demandes. En effet les documents fournis rendent difficile la vérification du bien fondé des motifs invoqués.

Par ailleurs , la CGT rappelle son attachement au respect des règles de gestion qui sont fondamentales pour les droits et garanties des personnels, ainsi que pour l'égalité de traitement des agents.

Nous rappelons qu'à ce titre, lors de la CAPN du 24 janvier dernier, les élus CGT ont refusé de cautionner la liste des postes proposés au mouvement spéci-fique car d'autres postes remplissant les conditions auraient pu être retenus, ce que nous regrettons au regard de notre attachement à un réseau de proximité de pleine compétence.

Les restructurations que connaît notre administration depuis plusieurs années ont mis à mal l'existence de ce réseau par les abandons de missions et les suppressions d'emplois qui dégradent les conditions de travail.

Les agents dans les petites structures subissent de plein fouet cette politique et doivent faire face à une pression constante qui nuit grandement à la qualité du service rendu.

De ce point de vue le maintien d'un mouvement spécifique est une bonne chose. Toutefois, le mouvement spécifique 2014 reste un sujet délicat qui doit être abordé rapidement dans le cadre d'un GT (Groupe de Travail) traitant du système cible.



**EN PRÉVISION DE LA SITUATION DE L'EMPLOI
SUR LA CATÉGORIE B, NOUS EXIGEONS
L'APPEL DES LISTES COMPLÉMENTAIRES SUR L'ENSEMBLE
DES CONCOURS POUR LA CATÉGORIE B.
IL VA FALLOIR COUVRIR PAS LOIN DE 1 000 VACANCES !**